



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



GRAND PARIS  
**SEINE  
OUEST**



# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE GRAND PARIS SEINE OUEST



**2021**



Le présent contrat, conclu entre :

L'État dans les Hauts-de-Seine,  
représenté par Monsieur Laurent Hottiaux, Préfet des Hauts-de-Seine,  
ci-après désigné « l'État »,  
ayant son siège 167-177 avenue Frédéric et Irène Joliot Curie, 92000 Nanterre,

Et

L'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest,  
représenté par son Président, Monsieur Pierre-Christophe Baguet,  
ci-après désigné « Grand Paris Seine Ouest », ayant son siège 9 route de  
Vaugirard, 92190 Meudon, dûment habilité par délibération n°C2021/06/02 du  
23 juin 2021.

Définit les objectifs et les opérations du contrat de relance et de transition  
écologique de Grand Paris Seine Ouest, visant à favoriser le développement  
harmonisé et durable du territoire pour la période de 2021 à 2026.



L'accord réalise d'une part un recensement des engagements existants entre l'Etat et GPSO au service de la relance (partie 1) et identifie d'autre part les domaines de coopération future (partie 2). A travers cet outil de contractualisation, l'Etat garantit l'efficacité et la rapidité d'engagement des crédits, et ainsi la concrétisation rapide de la relance pour les villes du territoire et leurs habitants. Des modalités de suivi et de gouvernance de l'accord sont précisées par l'EPT et l'Etat (partie 3).

## Sommaire :

### Table des matières

Partie 1 : Les engagements GPSO – Etat existants .....	5
I. Territoire durable.....	5
1. Mobilités .....	5
2. Habitat et logement social.....	5
3. Gestion de l'énergie : rénovation énergétique et éclairage public .....	6
4. Travaux d'aménagement, d'assainissement et études .....	7
5. Gestion vertueuse des ressources .....	8
II. Territoire numérique et attractif économiquement .....	9
1. Numérique .....	9
2. Emploi .....	9
III. Territoire créatif.....	10
1. Culture .....	10
Partie 2 : Les axes de coopération future .....	11
I. Territoire durable.....	11
1. Aménager durablement le territoire .....	11
2. Agir pour le logement et l'habitat du territoire.....	13
3. Réaliser la transition énergétique du territoire.....	15
4. Développer les mobilités durables .....	16
5. Rendre le territoire plus résilient, notamment via la gestion vertueuse des ressources.....	17
II. Territoire numérique et attractif économiquement .....	22
1. Faire de GPSO un territoire intelligent et numérique .....	22
2. Soutenir l'emploi et les entreprises pour renforcer l'attractivité du territoire.....	23
III. Territoire créatif.....	25
1. Favoriser le développement d'expérimentations sur le territoire .....	25
2. Faire rayonner le territoire dans le domaine culturel .....	26
Partie 3 : Gouvernance et suivi de l'accord .....	29

## Partie 1 : Les engagements GPSO – Etat existants

Dans le cadre de la relance, la coopération entre GPSO et l'Etat s'est d'ores et déjà matérialisée par plusieurs projets, pour lesquels l'EPT a obtenu ou demandé le soutien de l'Etat.

### I. Territoire durable

#### 1. Mobilités

- **Prolongement de la ligne 42**

GPSO s'est engagé pour la création d'une ligne de bus entre la place Marcel Sembat (métro Ligne 9) à Boulogne-Billancourt et la station T2 Brimborion à Meudon, dans le cadre du Grand Paris des Bus. Le prolongement de la ligne 42 est intervenu le 18 avril 2019.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du PCAET (notamment en son axe 3 « améliorer la qualité de l'air ») : favoriser les transports en commun plutôt que l'usage de la voiture individuelle pour moins d'émissions de CO<sub>2</sub>, développer les mobilités douces via l'aménagement d'itinéraires cyclables, œuvrer à la pacification de la ville.

L'Etat s'est engagé auprès de GPSO dans la réalisation de ce projet par le biais de financements de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour des travaux de déconnexion des eaux pluviales, à hauteur de 42 000 €.

- **Développement des mobilités douces : aménagements cyclables, aide à l'acquisition de vélos électriques**

Pour faire face à la crise sanitaire, GPSO a aidé à la mise en place de pistes cyclables temporaires sur son territoire. Dans ce cadre, l'EPT a sollicité l'aide de l'Etat au titre de la DSIL exceptionnelle 2020 (en attente de réponse).

Par ailleurs, dans la même logique de développement des mobilités douces sur le territoire, GPSO a octroyé des subventions à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) aux habitants du territoire. En 2020, 2 027 personnes ont pu en bénéficier pour un montant total de 405 400 €. 746 dossiers ont été traités à Boulogne-Billancourt, 129 à Chaville, 432 à Issy-les-Moulineaux, 9 à Marnes-la-Coquette, 255 à Meudon, 194 à Sèvres, 177 à Vanves et 85 à Ville-d'Avray.

Ces projets s'inscrivent plus largement dans les objectifs du PCAET de GPSO et de la relance : développement des mobilités douces, pacification de la ville et partage de l'espace public, baisse des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire (action 3.1 du PCAET « encourager les nouvelles mobilités »).

#### 2. Habitat et logement social

GPSO est engagé pour le développement et la réhabilitation des logements sociaux. Ainsi, 3 570 logements sociaux ont été réhabilités via des subventions et garanties d'emprunt depuis 2010.

Chaque année, un budget annuel prévisionnel de 2,6 M€ est ainsi réservé au financement du logement social.

Sur ce sujet, la coopération avec l'Etat s'incarne à travers plusieurs dispositifs :

- Le plan de sauvegarde (PDS), dont la coordination a été confiée à la DRIHL. Grand Paris Seine Ouest, en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat, continue à financer le suivi-animation du plan de sauvegarde en renouvelant la mission de l'opérateur URBANIS pour un montant prévisionnel de 30 000 euros TTC ;
- Le Programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés (POPAC), pour l'accompagnement des copropriétés fragiles (financements de l'Anah). L'enveloppe nécessaire au dispositif du POPAC a été estimée pour l'établissement public territorial à 300 000 euros HT pour une durée de trois ans. Les trois années du POPAC seront dédiées à l'exécution de la convention de POPAC et au suivi-animation des copropriétés. Ces prestations d'ingénierie pourront être subventionnées par l'Anah, pour un montant estimé à environ 150 000 €.

### 3. Gestion de l'énergie : rénovation énergétique et éclairage public

- **Rénovation énergétique du parc privé de logements**

Dans un objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre, inscrit à l'axe 1 du PCAET, GPSO et l'Etat coopèrent pour la rénovation énergétique du parc de logements privés à travers des conventionnements avec l'ANAH portant sur :

- Le Programme d'intérêt général Opération habitat qualité, conclu pour 5 ans. La participation de l'Anah pour la réalisation de travaux dans le cadre de la convention de PIG a été évaluée à 3,6 M€ pour 711 logements et celle de l'Etablissement public territorial à 2,4 M€ pour 1 881 logements. Par ailleurs, au cours des cinq ans, des prestations d'ingénierie (suivi-animation des immeubles et logements) pourront être subventionnées par l'Anah, pour un montant estimé environ à 540 000 € ;
- Le Programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés (POPAC), lequel comporte également un volet d'accompagnement à la rénovation énergétique.

- **Rénovation énergétique des ouvrages publics**

L'Etat et les villes de GPSO mènent également une action commune en matière de rénovation énergétique. La rénovation thermique des bâtiments scolaires est déjà engagée, par exemple avec la rénovation énergétique de l'école de la Marche à Marnes-la-Coquette.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs environnementaux poursuivis conjointement par l'Etat et GPSO : baisse des émissions de gaz à effet de serre via une meilleure isolation des bâtiments, administration exemplaire par la rénovation de son propre patrimoine (action 6.2 du PCAET "renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion du patrimoine de la collectivité").

L'Etat s'est engagé auprès de Marnes-la-Coquette au titre de la DETR 2021 pour un montant de 136 164 €.



- **Rénovation du patrimoine d'éclairage public**

Par ailleurs, dans cette même optique d'exemplarité de l'administration et d'économies d'énergie, GPSO s'est engagé dans la **rénovation de son patrimoine d'éclairage public** via notamment la généralisation des LED. Afin de diminuer la consommation d'énergie sur l'intercommunalité et de réduire la pollution lumineuse, 52 millions d'euros ont été investis entre 2008 et 2021. En 2019 par exemple, 2 300 points lumineux ont été rénovés et équipés en LED à Boulogne-Billancourt et Sèvres. En plus de permettre d'importantes économies financières en matière de maintenance et d'énergie, le passage à cette technologie présente un fort intérêt environnemental en permettant de diminuer de 16 % la consommation énergétique et en limitant la pollution lumineuse nocturne.

#### 4. Travaux d'aménagement, d'assainissement et études

Dans le cadre de la DSIL exceptionnelle 2020, plusieurs projets ont été déposés par GPSO.

L'Etat a ainsi apporté son soutien aux travaux d'extension du mail de l'avenue du Maréchal Juin à Boulogne, à hauteur de 30 % du projet (soit 255 000 € de subvention).

Conformément aux attentes exprimées par l'Etat à la sortie du premier confinement, plusieurs travaux ont été réalisés de façon à soutenir l'activité économique des entreprises. Ces opérations sont les suivantes :

- Travaux de voirie et d'espaces verts sur la rue Darcel à Boulogne-Billancourt (travaux réalisés, la DSIL exceptionnelle avait été sollicitée à hauteur de 40% du projet – en attente de réponse) ;
- Création du nouveau jardin public Gallieni-Bellevue (travaux en cours, subvention de 20% sollicitée – en attente de réponse) ;
- Prolongement de la ligne n°42 entre la place Marcel Sembat et la place Jules Guesde à Boulogne Billancourt (travaux en cours, subvention de 20 % sollicitée – en attente de réponse) ;
- Travaux d'assainissement de la rue de St Cloud à Ville d'Avray (travaux en cours, subvention de 20 % sollicitée – en attente de réponse).

Par ailleurs, d'autres projets candidats à la DSIL (en attente de réponse) et n'ayant pas débuté apparaissent prioritaires pour GPSO :

Ville	Projet candidat	Objectifs poursuivis	Base éligible TTC	Taux de subvention sollicité	Etat d'avancement
MEUDON	Voies forestières	Mobilités innovantes	836 000 €	60%	Travaux 2020 et 2021
CHAVILLE	Réaménagement du parc François Mitterrand	TE / réaménagement des espaces publics + lutte contre les îlots de chaleur	450 000 €	40%	Faisabilité
CHAVILLE	Requalification du square des Créneaux	TE / Réduction de la pollution et lutte contre les îlots de chaleur	200 000 €	40%	Faisabilité

SEVRES	Requalification du quartier l'ancienne manufacture	TE / réaménagement des espaces publics + lutte contre les îlots de chaleur	2 520 000 €	20%	En attente
ISSY-LES-MOULINEAUX	Travaux de rénovation de la voirie de la rue Pierre Poli	TE / réaménagement des espaces publics + lutte contre les îlots de chaleur	1 900 000 €	20%	En attente
VANVES	Réaménagement du square Général de Gaulle ou du square François Mitterrand	TE / réaménagement des espaces publics + lutte contre les îlots de chaleur	1 000 000 €	20%	En attente
SEVRES	Création d'un jardin public Croix Bosset	TE / réaménagement des espaces publics + lutte contre les îlots de chaleur	415 000 €	40%	En attente
SEVRES	Réaménagement du square de Verdun	TE / lutte contre l'artificialisation des sols	250 000 €	40%	En attente

Ces travaux s'inscrivent dans les objectifs de développement de nouvelles solutions de transport, de lutte contre la pollution et de lutte contre les îlots de chaleur.

#### 5. Gestion vertueuse des ressources

- **Gestion vertueuse de l'eau**

En matière de gestion vertueuse de l'eau, GPSO bénéficie du plan d'accompagnement de l'AESN. Cela se traduit notamment par une coopération sur les actions suivantes :

- Elaboration du schéma directeur d'assainissement territorial et du zonage pluvial (étude lancée début 2021 pour un coût estimatif d'1,5 M€, subventionnée à 80 % par l'Agence de l'eau) ;
- Les premières opérations de travaux inscrites dans le Contrat eau trame verte et bleue et climat 2020-2024 ;
- Dans le cadre du Plan Baignade, l'AESN subventionne des actions de mise en conformité de certains branchements des particuliers.

- **Gestion vertueuse des déchets**

GPSO est particulièrement engagé pour la gestion vertueuse des déchets. L'EPT sera ainsi l'une des collectivités pionnières dans la collecte et le tri des déchets alimentaires à la source. Elle est d'ores et déjà expérimentée sur le territoire : depuis 2018 et en lien avec le Sycotm, la collecte des biodéchets a été lancée à Ville d'Avray et Marnes-la-Coquette, ainsi que dans dix écoles et trois marchés alimentaires.

La gestion vertueuse des déchets s'inscrit dans les objectifs du PCAET de GPSO (axe 4 : "consommer mieux, jeter moins"). Elle est par ailleurs en fort alignement avec les orientations de l'Etat et avait déjà donné lieu à une coopération entre l'EPT et l'ADEME en 2019. GPSO, alors retenu par appel à projet, a bénéficié de l'appui financier de l'ADEME pour réaliser une étude sur les dispositifs de collecte des déchets alimentaires.

## II. Territoire numérique et attractif économiquement

### 1. Numérique

- **Cybersécurité**

GPSO et l'Etat se sont engagés conjointement en faveur de la cybersécurité. Dans le cadre du plan de relance, l'ANSSI pourra financer ainsi à 100% un audit de cybersécurité, de façon à identifier les actions correctrices qui doivent être menées par GPSO.

- **Déploiement de caméras sur le territoire**

Le déploiement des caméras sur le territoire de GPSO poursuit d'abord, historiquement, un objectif de renforcement de la sécurité des habitants. Ainsi, en trois ans, 98 nouvelles caméras fixes et 20 nouvelles caméras mobiles ont été mise en place par GPSO.

Avec le développement du projet de Territoire intelligent, le déploiement des caméras sur le territoire s'est enrichi d'un objectif de développement numérique de GPSO. Les caméras pourront ainsi être mises au service du Territoire intelligent : par exemple, une expérimentation (réalisée par NOEMIS et XXII) en cours à Boulogne Billancourt a pour objectif l'utilisation de deux caméras pour compter (par analyse d'image via une intelligence artificielle) les vélos afin d'affiner la politique cyclable du territoire.

Pour mettre en œuvre le déploiement des caméras sur le territoire, GPSO a sollicité l'aide de l'Etat au titre du FIPD (en attente de réponse) et bénéficie par ailleurs du soutien de la Région.

### 2. Emploi

L'Etat et GPSO se sont engagés pour la relance économique. Deux dispositifs ont permis d'assurer la relance économique à GPSO.

En premier lieu, le dispositif Seine Ouest Commerce a été lancé à destination des petites entreprises, pour un budget total de 2,5 M€. Ayant atteint un taux de consommation de 100%, un avenant allouant 1 million d'euros supplémentaires au dispositif a été voté, attestant de sa réussite auprès des entreprises ciblées. Si le bilan final ne pourra être connu qu'autour de juillet 2021, les chiffres de juin 2021 permettent de montrer que SO Commerce est venu en aide à plus de 1 160 entreprises du territoire.

En second lieu, GPSO a abondé à hauteur de 560 000 € le fonds de résilience régional, dont l'objectif est de maintenir à flot la trésorerie des petites et moyennes entreprises. Ce dispositif a notamment permis d'allouer aux TPE et PME des aides au loyer.

Par ailleurs, l'engagement commun de l'Etat et de GPSO s'est particulièrement attaché à l'emploi des jeunes. Dans le cadre du plan de relance 1 jeune, 1 solution, l'Etat a augmenté les moyens financiers alloués à la mission locale, ce qui a permis de doubler le nombre d'entrées en garantie jeune (200 en

2021 contre 100 en 2020). Seine Ouest Entreprise et Emploi (SOEE) a ainsi bénéficié d'un bonus de 32 781 euros en 2021 pour la mise en place d'actions-formations jeune mineur.

Au sein de la mission locale, le recrutement de deux conseillers supplémentaires pour répondre aux besoins de la crise a par ailleurs été permis par une augmentation de la subvention de l'Etat allouée à la mission locale.

### III. Territoire créatif

#### 1. Culture

L'Etat subventionne les conservatoires de GPSO à hauteur de 354 000 € et le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt (PSPBB) pour un montant de 2 086 000 € en 2020. La participation de GPSO s'élève à hauteur de 35 333 € (dont 31 000 € de subvention exceptionnelle en 2021). Le PSPBB est enfin financé par la Ville de Paris (366 000 € en 2021).

Pour 2021, une demande de subvention de 15 000 € pour un projet d'équipement informatique des conservatoires a été sollicitée. En effet, pour les conservatoires de GPSO, la crise a représenté une opportunité de numériser leur fonctionnement (par exemple via la numérisation de certains cours qui pourront à terme apporter un complément aux cours classiques).

## Partie 2 : Les axes de coopération future

La coopération entre Grand Paris Seine Ouest et l'Etat est appelée à se développer encore davantage pour assurer la relance sur le territoire. Plusieurs projets pourront constituer les fondations de leur action commune.

### I. Territoire durable

Grand Paris Seine Ouest a placé la transition écologique au cœur de son action. L'EPT est engagé à participer aux objectifs nationaux de neutralité carbone à horizon 2050 et à la limitation du réchauffement climatique à +1,5 °C. Le PCAET de Grand Paris Seine Ouest fixe ainsi des objectifs et un plan d'action ambitieux pour réussir sa transition écologique. La stratégie de GPSO s'articule autour de six axes :

- Contribuer localement à la diminution des gaz à effet de serre ;
- Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Consommer mieux, jeter moins ;
- Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective à « énergie positive » ;
- GPSO, une administration exemplaire.

Suivant ces six axes, GPSO a lancé des projets environnementaux d'ampleur et engagé une transformation systémique de ses politiques publiques.

Cette volonté est en alignement avec les objectifs poursuivis par l'Etat. C'est donc naturellement que GPSO et l'Etat ont placé la transition écologique du territoire au centre de leur action commune pour la relance.

#### 1. Aménager durablement le territoire

GPSO et l'Etat s'engagent pour un aménagement du territoire plus durable. L'aménagement doit ainsi permettre de lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité, rendant le territoire plus résilient. Il permet également de renforcer la vitalité des centres-villes.

Pour ce faire, l'EPT peut s'appuyer sur plusieurs actions d'ores et déjà initiées : l'action 2.1 du PCAET prévoit ainsi l'intégration des enjeux du changement climatique dans les projets de construction et d'aménagement, à travers notamment un référentiel de l'aménagement durable. L'action 2.2 concerne quant à elle la valorisation de la nature dans l'aménagement et la gestion de l'espace public. La construction du PLUi converge également vers cet objectif.

### ***Traduction de la coopération en actions concrètes***

Plusieurs projets permettront de renforcer la coopération Etat-GPSO en matière d'aménagement durable : l'élaboration du PLUi, notamment dans sa phase de diagnostic, ou encore l'élaboration du référentiel de l'aménagement durable.

Les opérations d'aménagement du territoire participeront également à cette dynamique, comme la requalification du site de l'Abreuvoir à Boulogne-Billancourt (en coopération avec la ville de Boulogne-Billancourt et, côté Etat, la DiRIF). Ce projet majeur représente d'une part une opportunité foncière via le regroupement de plusieurs équipements publics permettant de libérer des parcelles à Boulogne-Billancourt pour opérations immobilières, lesquelles incluent le développement de logements sociaux.

D'autre part, ce projet permettra de moderniser le centre technique municipal et intercommunal ainsi construit.

Plus encore, il s'agit d'un projet de revalorisation cette partie du territoire, à travers le développement d'une "vallée de la culture" et, à terme, l'installation éventuelle d'une halte fluviale.

Enfin, la requalification du site de l'Abreuvoir s'insère dans le vaste projet d'extension et de restructuration de l'hôpital Ambroise Paré. En juillet 2017, les activités de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches ont en effet été transférées sur le site d'Ambroise Paré. Dans ce contexte, le nouvel hôpital unifié doit constituer une référence en ce qui concerne la prise en charge du handicap.

D'autres opérations d'aménagement permettront d'aménager plus durablement le territoire :

- Le centre technique des Bruyères (en coopération avec l'ONF et la DRIAAF), qui prévoit la modernisation du centre dans le contexte du déplacement des services de la Direction Territoriale Ouest pour la réhabilitation de la Grande perspective à Meudon ;
- L'aménagement du cœur de ville à Sèvres, en coopération avec la Ville de Sèvres. Ce projet permettra de créer un vaste espace public fédérateur en centre-ville, de façon à passer d'espaces publics aujourd'hui morcelés et fortement dédiés à la voiture à un vaste espace public continu, lisible et facilitant les déplacements piétons.

### ***Appui de l'Etat***

L'appui de l'Etat à ces différents projets pourra se manifester à travers les dispositifs suivants :

- Soutien aux grands projets d'aménagements dans le cadre de PPA ;
- Soutien à la construction d'équipements publics vertueux en matière d'environnement ;
- Appui réglementaire et en ingénierie (projets d'aménagement et lancement du PLUi).

## 2. Agir pour le logement et l'habitat du territoire

### 2.1. Rénovation thermique

GPSO et l'Etat se fixent pour objectif d'agir en faveur de la rénovation thermique des bâtiments, de façon à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les bâtiments représentent en effet 43% des gaz à effet de serre du territoire.

Pour agir en la matière, GPSO pourra s'appuyer sur l'axe 1 (« contribuer localement à la diminution des Gaz à effet de serre ») et l'action 6.2 du PCAET (« renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion du patrimoine de la collectivité »). La réalisation de ses actions se fera en lien étroit avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC).

Du côté de l'Etat, le plan de relance prévoit le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments privés et publics.

GPSO et l'Etat s'engagent ainsi à intensifier leur coopération en matière de rénovation thermique dans le cadre de la relance.

#### **Traduction de la coopération en actions concrètes**

La rénovation thermique des bâtiments se traduit à GPSO par les projets suivants :

- La rénovation énergétique des copropriétés (action 1.3 du PCAET), via la deuxième génération de l'OHQ (avec notamment l'objectif de lutte contre la précarité énergétique) et un accompagnement dans le cadre du POPAC. Pour rappel, le Programme d'intérêt général Opération habitat qualité prévoit une participation de l'Anah pour la réalisation de travaux évaluée à 3,6 M€ pour 711 logements. Celle de l'Etablissement public territorial s'élève, toujours pour la réalisation de travaux, à 2,4 M € pour 1 881 logements ;
- La rénovation énergétique pour les maisons individuelles via la subvention Déclic énergie ;
- Pour le parc de logements privés qu'il soit en logements collectif ou individuel : le développement d'une logique de guichet unique, en tendant vers une plateforme territoriale de la rénovation énergétique.

Du côté des villes du territoire, certains projets contribueront également à la poursuite de cet objectif, parmi lesquels :

- La rénovation énergétique de bâtiments scolaires : école de la Marche à Marnes-la-Coquette ; groupe scolaire du Parc à Vanves ; groupes scolaires Le Val, Perrault Brossolette et extension de l'école Ferdinand Buisson à Meudon ; l'école Gambetta A et B à Sèvres (dans le cadre de travaux d'envergure prévoyant notamment la mise en accessibilité complète de l'école) ;
- La rénovation du gymnase de Ville d'Avray. La commune de Ville d'Avray est en effet engagée depuis de nombreuses années dans une démarche d'économies d'énergie. C'est dans cette démarche générale que le gymnase doit subir une rénovation énergétique (réfection et isolation des toitures, isolation des façades, double vitrage, remplacement des installations de chauffage) ;
- A Vanves, rénovation thermique (dans un projet de rénovation plus global : aménagements intérieurs, nouveaux services commerciaux) de la halle du marché alimentaire.
- A Meudon, rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville.

### **Appui de l'Etat**

Pour appuyer GPSO et ses villes, l'Etat pourra mobiliser les dispositifs suivants :

- Une action complémentaire à GPSO sur la rénovation énergétique des logements privés via le dispositif MaPrimeRenov. Il est à noter que GPSO a modifié le règlement de ses aides afin de les rendre complémentaires à celles de l'Etat, dans l'objectif de massifier la réalisation de travaux de rénovation énergétique. L'Etat et GPSO s'engagent pour la poursuite de la coordination des actions, dans une logique de guichet unique.
- Pour les aides à la maison individuelle : engagement à la mise en œuvre d'une coordination des actions dans une logique de guichet unique.
- Concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics, les crédits du plan de relance sont également mobilisables (notamment pour le conservatoire d'Issy-Les-Moulineaux).

#### *2.2. Logement social, zones résidentielles, réversibilité bureaux-logements*

L'Etat et GPSO s'engagent à agir pour les copropriétés dégradées.

Cet objectif s'inscrit dans la suite de démarches d'ores et déjà engagées pour l'Etat (soutien à la réhabilitation des logements sociaux dans le plan de relance) comme pour GPSO (le Plan local de l'habitat définit les grandes orientations et les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du territoire et aux besoins des habitants en matière d'habitat et de logement).

#### **Traduction de la coopération en actions concrètes**

La future coopération Etat-GPSO au service de la relance pourra s'incarner autour de plusieurs projets.

Concernant le logement social, GPSO et l'Etat s'engagent pour le développement et la réhabilitation des logements sociaux. Ainsi, dans le cadre du budget 2021 de GPSO, 2,6 millions d'euros sont consacrés au financement de la production et de la réhabilitation de logements sociaux.

Concernant les villes du territoire, la ville de Sèvres prévoit la reconversion de l'actuel Centre technique des industries de la fonderie (CETIF) en zone résidentielle. Ce site, qui représente une parcelle de 1,7 ha (propriété privée), est actuellement classé comme zone d'activité économique au PLU et la ville a l'objectif de le transformer en une zone résidentielle. Elle souhaite en 2021 y instaurer un périmètre de sursis à statuer.

A Meudon, le site sportif Leduc sera réaménagé, entre autres avec l'installation de logements (mais également équipement aquatique, gymnase, salles polyvalentes).

#### **Appui de l'Etat**

L'appui de l'Etat en matière de logements pourra se traduire par un engagement sur la réversibilité des bureaux – logements dans le cadre des objectifs du schéma directeur Ile-de-France : construire des bâtiments réversibles bureaux-logement génère un surcoût que l'Etat pourrait financer en partie, sous forme d'appel à projet par exemple, ou au titre de l'aide à la relance de la construction durable pour les communes non carencées (loi SRU). Cette incitation financière permettrait de créer une impulsion pour la réalisation d'opérations exemplaires.



### 3. Réaliser la transition énergétique du territoire

GPSO, tout comme l'Etat, s'engage en faveur du développement des énergies renouvelables et de la transition énergétique du territoire.

Cet objectif est déjà énoncé par le PCAET : l'action 1.1 prévoit ainsi de « planifier la transition énergétique ». Du côté de l'Etat, le plan de relance affiche son soutien au développement des énergies renouvelables. Il s'agit d'un objectif prioritaire de la coopération Etat – GPSO pour la relance.

#### ***Traduction de la coopération en actions concrètes***

Les actions suivantes permettront d'engager la transition énergétique du territoire :

- L'élaboration du schéma directeur de l'énergie, portant notamment sur les thématiques liées à la rénovation énergétique des bâtiments, au développement des énergies renouvelables et réutilisables sur le territoire ;
- Le dispositif de subvention Declic, qui vise à soutenir l'installation de systèmes de chauffage à énergies renouvelables sur les toitures du territoire.

Par ailleurs, GPSO continuera à rénover son patrimoine d'éclairage public. Le Plan pluriannuel d'investissements (PPI) de l'EPT prévoit ainsi, dans le cadre du schéma directeur de l'éclairage public, d'allouer 8 millions d'euros pour le passage en LED à Chaville, Marnes-la-Coquette et Meudon d'ici 2026.

Le passage en basse tension est également prévu, pour un montant 4,4 millions d'euros. En plus des économies d'énergie générées, cela permettra d'utiliser l'éclairage public comme l'un des piliers de l'infrastructure du territoire intelligent.

La rénovation du patrimoine d'éclairage public permettra ainsi de réduire la consommation d'énergie et de lutter contre la pollution lumineuse (via le développement de « corridors noirs », dont l'objectif est de préserver la biodiversité souffrant de la luminosité nocturne artificielle).

A l'échelle des villes, la transition énergétique est également engagée et appelée à se poursuivre. A Meudon la rénovation du réseau de chaleur urbain du quartier Meudon-la-Forêt est par exemple prévue (arrêt de la cogénération et passage en géothermie avec apport de chaleur fatale, développement des raccordements des logements privés au nouveau réseau de chaleur).

#### ***Appui de l'Etat***

L'Etat pourra appuyer GPSO et ses villes dans ces actions. Ainsi, pour l'élaboration du schéma directeur des énergies, une aide en ingénierie pourrait être apportée par l'ADEME. Il existe par ailleurs un appel à projets de l'ADEME soutenant le développement de réseaux de chaleur.

#### 4. Développer les mobilités durables

L'Etat et GPSO s'engagent en faveur du plus large déploiement des mobilités décarbonées, de façon à participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire. GPSO a ainsi inscrit cet objectif à l'axe 3 du PCAET « améliorer la qualité de l'air », décliné en un plan vélo. L'Etat soutient quant à lui les infrastructures et le développement des mobilités douces dans son plan de relance.

En coopérant pour le développement des mobilités douces, l'EPT et l'Etat agiront également pour un espace public pacifié et partagé, ainsi que pour une meilleure qualité de l'air.

##### 4.1. Infrastructures de mobilité

#### **Traduction de la coopération en actions concrètes**

En matière d'infrastructures de mobilité, ces objectifs s'incarnent par les actions suivantes :

- La réhabilitation de talus SNCF ;
- Divers travaux sur ouvrages d'art, par exemple la reprise du pont du 11 novembre 1918 à Meudon ;
- La mise en œuvre du plan vélo, dans sa logique d'aménagements cyclables ciblés. Certains ont d'ores et déjà été réalisés : mise en place de zones 30, double sens cyclables, sas vélos aux feux, stationnement dédié, etc. ;
- Le prolongement de la ligne 42, via la restructuration des espaces publics nécessaires au passage de la ligne à Boulogne et Meudon, ce qui permet d'encourager les transports en commun et d'aménager certains tronçons cyclables ;

Les villes du territoire mènent également des projets en ce sens :

- La future création des axes de vie à Issy-les-Moulineaux ;
- A Vanves, l'aménagement des pôles d'entrée de ville, avec notamment l'intégration d'un plan d'encouragement à de nouveaux usages urbains et circulation douce.

#### **Appui de l'Etat**

Le soutien de l'Etat à ces projets pourra se manifester via les mécanismes suivants :

- Le fonds de renaturation de l'ADEME et de la SNCF pour les talus SNCF
- Une action complémentaire à GPSO sur les ouvrages d'art, via des subventions prévues dans le cadre du plan de relance pour les ouvrages d'art, mais concernant les territoires ruraux
- Le financement de projets sous la forme d'appel à projets dans le cadre du fonds national de mobilités actives (plan national vélos)

#### 4.2. Développement des mobilités douces et des modes de transport décarbonés

##### **Traduction de la coopération en actions concrètes**

Le développement des mobilités douces, pour un espace public pacifié, partagé et plus durable, s'incarnera par les actions suivantes :

- **La mise en œuvre du plan vélo**, à la fois dans une logique d'aménagements cyclables ciblés et dans une logique de développement de services ;
- **Diverses actions en faveur du développement de mobilités décarbonées et innovantes** : l'installation de bornes de recharge électrique (actuellement, le territoire en compte 53, soit 192 places de stationnement), la transition énergétique du parc de véhicules du réseau de transport urbain et scolaire, l'encouragement des mobilités partagées (voitures, scooters, Vélib') et du covoiturage ;
- **La logistique urbaine** : faciliter les livraisons du dernier kilomètre (à travers une réflexion sur le développement d'espaces de logistique urbaine, de la cyclo logistique et de la logistique fluviale). Ces projets permettront à la fois de limiter les émissions de gaz à effet de serre du territoire et de désengorger les voies. A titre d'exemple, Indigo propose la création d'un espace de logistique urbaine pour les produits frais dans le parking Cours Seguin à Boulogne-Billancourt. L'idée est ainsi de proposer aux habitants du territoire une livraison plus rapide et écologique de leurs produits alimentaires en exploitant les espaces vacants au centre des villes (tels que des parkings).

A l'échelle des villes, des initiatives existent également. Par exemple, la ville de Vanves prévoit la création d'une Maison du vélo, dédiée à la promotion de différents services et animations autour du vélo ainsi qu'à l'éducation à la sensibilisation autour des modes de déplacements actifs

##### **Appui de l'Etat**

L'Etat s'engage à travers :

- De futurs appels à projet relance et fonds de mobilités actives concernant la mise en œuvre des plans vélos, via par exemple l'appel à projets « AVELO2 » par exemple, porté par l'ADEME ;
- Concernant la logistique urbaine, le programme *Interlud* du Cerema pourra apporter une aide (financement, ingénierie) relative à l'élaboration d'une stratégie de logistique urbaine durable.

#### 5. Rendre le territoire plus résilient, notamment via la gestion vertueuse des ressources

La future coopération entre l'Etat et GPSO concerne en outre la résilience du territoire. GPSO et l'Etat s'engagent ainsi pour une gestion vertueuse des déchets, pour la végétalisation du territoire ou encore pour une anticipation accrue des risques climatiques.

Ces objectifs sont largement portés par le PCAET de GPSO, notamment dans son axe 2 ("un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre vie"). L'Etat a quant à lui affirmé son engagement en faveur de la protection de la biodiversité, de la valorisation des déchets, du développement des jardins partagés en zone urbanisée dans le cadre du plan de relance.

## **Traduction de la coopération en actions concrètes**

### *5.1. Gestion vertueuse des déchets*

L'axe 4 du PCAET (« consommer mieux, jeter moins ») prévoit plusieurs actions pour une meilleure gestion des déchets sur le territoire de GPSO. D'une part, il s'agit de réduire la production de déchets (action 4.1), via notamment un programme local de prévention des déchets, avec des actions de sensibilisation des habitants et des commerçants.

D'autre part, les déchets produits seront valorisés (action 4.2), en particulier les déchets alimentaires. GPSO sera ainsi parmi les premières collectivités à déployer le tri et la collecte des déchets alimentaires à la source sur l'ensemble de son territoire. L'expérimentation, déjà en cours à Marnes-la-Coquette et Ville d'Avray, sera généralisée via le marché collecte et propreté de l'EPT. Territoire pionnier en la matière, GPSO s'inscrit fortement en ligne avec les orientations de l'Etat, qui soutient par exemple le tri des biodéchets à travers les appels à projets de l'ADEME.

### **Appui de l'Etat**

L'Etat soutient l'action menée par GPSO concernant la collecte et le tri des déchets alimentaires. Il pourra s'engager aux côtés de l'EPT via l'appel à projet « biodéchets » de l'ADEME, pour lequel GPSO devrait se porter candidat au dernier semestre 2021.

A travers cet appel à projet, l'ADEME peut allouer une aide allant jusqu'à 55 % des dépenses d'équipement en gestion de proximité des biodéchets, jusqu'à 55 % des dépenses d'équipements d'installation de traitement par compostage, ou jusqu'à 45 % des dépenses de méthanisation des biodéchets ainsi collectés.

Par ailleurs, l'ADEME finance les équipements de tri sélectif, par un appel à projets « Déploiement du tri sélectif hors foyer », concernant la collecte et/ou le traitement des emballages ménagers issus de la consommation hors foyers ou un établissement recevant du public. Par ce mécanisme, les investissements dans des équipements permettant le tri sélectif dans les espaces publics et les établissements recevant du public peuvent être aidés jusqu'à 50 %, moyennant un plafond de 1 500 € des dépenses éligibles par équipement à destination des usagers.

### *5.2. Végétalisation et lutte contre les îlots de chaleur*

La végétalisation des espaces publics et la lutte contre les îlots de chaleur constitue une priorité pour l'Etat comme pour GPSO dans l'adaptation du territoire au changement climatique. Ainsi, l'axe 2 du PCAET de GPSO (« un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie ») prévoit notamment :

- La prise en compte systématique, dans l'aménagement, des enjeux de végétalisation urbaine ;
- La réalisation d'une cartographie des îlots de fraîcheur ;
- La mise en œuvre d'opérations de désimperméabilisation des sols ;

- La préservation du patrimoine arboré (à travers le schéma directeur du patrimoine arboré, la plantation de 10 000 arbres supplémentaires sur le mandat à Issy-les-Moulineaux, l'objectif de 600 arbres supplémentaires plantés à Vanves) ;
- La gestion qualitative des parcs et jardins, à travers notamment : petits aménagements et réparations, remises en état, améliorations et modifications diverses (clôtures, mobiliers, allées, réseaux d'arrosage, installation de fontaines et aires de jeux)

Plus généralement, ces enjeux sont repris dans l'ensemble des schémas directeurs de la collectivité, à la fois au niveau des objectifs et dans les processus de mises en œuvre de ces schémas (par exemple par l'intermédiaire de clauses environnementales).

Les villes qui composent GPSO s'engagent également dans cette démarche. Ainsi, à Chaville, le projet de requalification du site de Maneyrol permettra notamment de réaliser une maison d'assistantes maternelles d'environ 130 mètres carrés de surface avec un espace îlot de fraîcheur, de végétaliser les espaces et d'implanter des unités potagères ou encore de traiter des espaces de stationnement dans une perspective de lutter contre l'imperméabilisation des sols.

### **Appui de l'Etat**

Concernant ces enjeux d'adaptation au changement climatique, l'appui de l'Etat pourrait, à terme, se matérialiser par des financements de l'ADEME relatifs à la constitution d'îlots de fraîcheur (système de production de froid ne rejetant pas de chaleur dans l'atmosphère, financement de réseau de froid alimenté à plus de 50% par des énergies renouvelables).

### *5.3. Résilience alimentaire et agriculture urbaine*

La résilience du territoire passe en outre par sa résilience alimentaire, pour laquelle s'engagent GPSO et l'Etat. Ainsi, GPSO souhaite développer un espace de jardins partagés sur le site du Carrefour Vaugirard (conformément aux objectifs fixés par l'action 2.2 du PCAET). Situé à Issy-les-Moulineaux, ce jardin partagé pourra être situé en toiture d'une installation mêlant station hydrogène et plateforme de logistique urbaine. Il sera remis à la ville après sa réalisation pour qu'elle puisse le gérer avec les habitants, associations, ou entreprises et le mettre à leur disposition.

L'EPT pourra par ailleurs poursuivre le dispositif « jardiner ma ville », développer l'éco-pâturage et la politique sa politique alimentation.

La résilience alimentaire est par ailleurs développée à l'échelle des villes du territoire. Ainsi, le projet de requalification du site de Maneyrol à Chaville précédemment cité comprend également un objectif de résilience alimentaire à travers la réalisation d'une cuisine centrale pour les restaurants scolaires, avec notamment un espace dédié à l'agriculture urbaine.

A Boulogne-Billancourt, la restructuration du Marché de Billancourt devra permettre l'installation d'une offre alimentaire qualitative et de proximité, ainsi que d'une offre de restauration permanente. En plus du développement de l'offre alimentaire, le projet diminue l'emprise au sol de la structure, tout en assurant la végétalisation de nouveaux espaces. La nouvelle structure, qui répondra à des critères environnementaux exigeants, est prévue pour 2021 et représente un budget de 23 M€.

### ***Appui de l'Etat***

Le plan France relance comprend plusieurs dispositifs susceptibles d'être mobilisés sur ces enjeux :

- L'appel à projets « jardins partagés », qui favorise la participation des habitants à la vie du jardin (formations, conseils sur les bonnes pratiques, repas de quartier, expositions, projections etc.) et à la gestion du site. Il s'agit de soutenir un lieu de vie ouvert sur le quartier avec des liens avec d'autres structures (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraites, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximité...), convivial, facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses ;
- L'appel à projets « alimentation saine et solidaire », levier du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation pour encourager les projets locaux permettant aux personnes modestes ou isolées d'accéder à une alimentation locale et de qualité.

#### *5.4. Politique forestière*

La résilience du territoire passe également par la gestion vertueuse des forêts. Sur le territoire de GPSO, les relations entre l'ONF et l'EPT sont anciennes. Elles ont par exemple été marquées par une convention de participation au financement de la propriété en forêts domaniales jusqu'en 2016, par 5 conventions de mise à disposition de certaines routes forestières de transit, ou encore une coopération sur divers projets (antenne de radiotéléphonie de Marcel Bec, développement de la Maison forestière de la Forêt domaniale de Fausses-Reposes, etc.).

Dans la lignée de cette coopération, des opérations de voirie sur routes forestières sont prévues, par convention de mise à disposition avec l'ONF. Est ainsi prévu l'aménagement de voies forestières situées entre Chaville et Meudon, permettant notamment l'aménagement de voies cyclables et l'amélioration de la collecte des eaux pluviales.

### ***Appui de l'Etat***

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat pourra s'engager auprès de GPSO à travers ses dispositifs de subventions pour le renouvellement forestier.

#### *5.5. Anticipation des risques climatiques*

L'adaptation au changement climatique passe enfin par l'anticipation des risques naturels amenés à s'accroître. La relance constitue une occasion de mieux les prendre en compte, pour mieux gérer leurs impacts sur le territoire.

Pour GPSO, cela pourra s'incarner par l'identification des principaux risques d'inondation et des travaux à réaliser pour les minimiser, en collaboration avec les communes membres, pour contribuer à l'élaboration du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et Marne franciliennes.

### ***Appui de l'Etat***

L'Etat pourra s'engager auprès de GPSO à travers :

- L'aide à la réalisation d'un audit bâtimentaire sur les risques d'inondation par la DRIEA ;
- Un recours au fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) de la DRIEE.

Par ailleurs, la réalisation de travaux de renforcement des digues, de façon à prévenir les inondations, sont menés par le Centre des monuments nationaux (ministère de la Culture) aux étangs de Corot, à Ville d'Avray.

## II. Territoire numérique et attractif économiquement

Se positionnant comme un pôle économique majeur et attractif, Grand Paris Seine Ouest souhaite promouvoir l'ancrage et le rayonnement du territoire autour de « l'innovation numérique », dans sa vocation à optimiser la gestion des ressources et notamment de l'énergie. Par ailleurs, dans le contexte actuel, GPSO s'engage avec l'Etat pour le soutien à l'emploi et aux entreprises.

### 1. Faire de GPSO un territoire intelligent et numérique

La relance constitue une occasion d'accélérer le développement de GPSO comme un territoire « intelligent », c'est-à-dire dans lequel la gouvernance est éclairée par la *data*, via trois éléments : un réseau sur lequel s'appuyer, des capteurs à déployer, une plateforme de gouvernance des données à mettre en place. Ce développement d'un territoire intelligent doit être fait en cohérence avec les objectifs du PCAET et avec la notion de sobriété numérique. Plus encore, il peut être mis au service de la transition écologique et des actions portées par le PCAET.

Pour atteindre ces objectifs, GPSO pourra s'appuyer sur sa démarche « territoire intelligent », actuellement en construction avec les villes du territoire.

Du côté de l'Etat, le développement du numérique est incarné par les engagements du plan de relance pour la mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises.

#### *Traduction de la coopération en actions concrètes*

Le développement d'un territoire intelligent interviendra dans plusieurs domaines, définis comme des cas d'usages prioritaires, pour lesquels une aide de l'Etat pourra intervenir :

- En matière d'**éclairage public** : dans le cadre du renouvellement du marché de l'EPT, un réseau de capteurs pourra être développé. Cela permettra le développement d'un éclairage public intelligent et mis au service d'économies d'énergie (passage en LED, basse tension) ou encore de la lutte contre la pollution lumineuse (corridors noirs) ;
- Dans le domaine des **mobilités** : le déploiement de capteurs permettra une meilleure gestion des flux de circulation et l'anticipation d'aménagements de voirie.  
La gestion du stationnement pourra également être améliorée, notamment dans le cadre du renouvellement des DSP stationnement : les données collectées permettront notamment la diffusion d'informations en temps réel sur la disponibilité des places dans les centres-villes ou relatives à l'engorgement des rues ;
- Pour les **déchets**, le déploiement de capteurs permettra un traitement optimisé des déchets collectés ;
- La **gestion des parcs et jardins** pourra être optimisée à l'aide de capteurs d'hygrométrie ;
- Le territoire intelligent pourra également s'appuyer sur le **déploiement de caméras sur le territoire**. Au-delà de l'enjeu de sécurisation, ces caméras constituent en effet une infrastructure utilisable pour piloter le territoire par la donnée, en particulier en matière de mobilité (analyse des flux de circulation pour à terme développer des modèles prédictifs de circulation).



Dans le cadre de la relance, GPSO s'engage en outre pour davantage de **numérisation de l'administration**. Ainsi, dans la lancée des dématérialisations accélérées durant les confinements, GPSO porte par exemple un projet de signature électronique des agents facilitée, par le biais d'une application.

Le développement numérique du territoire est également assuré à l'échelle des villes.

Par exemple, la ville de Vanves porte un projet de réaménagement de l'accueil du centre administratif, pour y intégrer l'accès à de nouveaux services numériques dans le cadre d'un plan local de développement des usages numériques.

Par ailleurs, le Palais omnisports de Boulogne-Billancourt - équipement multifonctionnel qui accueillera des événements sportifs variés à horizon 2025, pour un budget de 72 millions d'euros - disposera d'une haute technologie numérique et pourra, entre autres, accueillir des événements e-sport. Cet équipement pouvant accueillir 5000 places a vocation à rayonner sur le territoire et répondra par ailleurs aux normes environnementales les plus exigeantes au travers de la Performance E3C1.

### ***Appui de l'Etat***

L'Etat pourra appuyer GPSO et ses villes à travers les dispositifs suivants :

- Dans le cadre du plan de relance numérique, une enveloppe « guichets territoriaux » peut être allouée aux projets de numérisation de l'administration (tels que le projet de signature électronique simplifiée actuellement en cours de réflexion à GPSO) ;
- Le plan de relance prévoit par ailleurs un AMI relatif au recrutement et à l'accueil de conseillers numériques.
- Le plan de relance comporte une aide aux communes dans le cadre de la dématérialisation des actes d'urbanisme.

## 2. Soutenir l'emploi et les entreprises pour renforcer l'attractivité du territoire

La coopération Etat – GPSO dans le cadre de la relance s'axera naturellement, dans le deuxième bassin d'emplois d'Ile-de-France, sur le domaine de l'emploi et le soutien aux entreprises ayant particulièrement souffert de la crise.

Cet objectif commun s'inscrit dans des actions d'ores et déjà menées à GPSO (mise en place de SO commerce et abondement au fonds de résilience) comme du côté de l'Etat (engagement fort du plan de relance en faveur de la compétitivité des entreprises).

### ***Traduction de la coopération en actions concrètes***

La coopération Etat-GPSO pourra être renforcée, notamment au travers des actions suivantes :

- La mission locale, engagée pour le soutien à l'emploi des jeunes, pourra continuer à assurer la promotion des dispositifs existants au niveau de l'Etat (soutien au développement des services civiques et de l'apprentissage) ;

- Seine Ouest Entreprises et Emploi agit notamment pour l'aide à l'implantation des entreprises et l'aide au recrutement des entreprises (plateforme TH cofinancée par l'Etat et SOEE, jobboard territorial, etc.). SOEE est particulièrement impliquée auprès du secteur du numérique, via l'organisation de job dating, l'animation de réseaux d'entreprise, etc. ;
- Les pratiques RSE des entreprises du territoires sont encouragées. SOEE propose par exemple un appui concernant la mise en œuvre de clauses d'insertion ;
- Le développement d'un incubateur d'entreprises à Boulogne-Billancourt est par ailleurs en réflexion.

Le soutien économique se fait aussi à l'échelle des villes. Meudon s'engage par exemple pour les centres-villes vivants, via l'accompagnement du projet de revitalisation du centre commercial Joli Mai situé à Meudon-la-Forêt et son inscription dans le réseau des managers de centres-villes vivants.

Toujours à Meudon, l'attractivité du territoire est pensée en matière de santé : pour lutter contre la désertification médicale, la ville prévoit la création d'une Maison de Santé de 300m<sup>2</sup> au sein du projet de réhabilitation du site « République » en centre-ville.

### **Appui de l'Etat**

L'appui de l'Etat en matière économique pourra se concrétiser par :

- Une action complémentaire à GPSO pour l'emploi des jeunes : apprentissage, services civiques (le plan de relance prévoit 10 000 nouveaux postes de service civiques ouverts) ;
- La mise en œuvre des parcours emploi compétences (PEC), qui repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, ainsi qu'un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail ;
- Le soutien au tissu économique local, notamment via l'AMI « la fabrique des territoires » (qui peut permettre le financement de pépinières d'entreprises ou d'incubateurs) et le financement des collectivités locales pour des actions de soutien à l'économie de proximité (numérisation des PME type *click and collect*, ingénierie pour diagnostic territorial numérique).

### III. Territoire créatif

L'Etat et GPSO s'engagent pour le soutien du secteur culturel et de l'innovation par l'expérimentation.

GPSO se positionne comme un territoire créatif à double titre : d'une part, il est un territoire expérimentateur et démonstrateur ; d'autre part, la culture est un axe majeur du développement du territoire – en particulier à travers ses 7 conservatoires. La future coopération Etat-GPSO au service de la relance s'étendra ainsi à ces deux domaines.

#### 1. Favoriser le développement d'expérimentations sur le territoire

La relance constitue une occasion d'expérimenter de nouveaux modes faire, en plaçant l'innovation au service de la transition écologique du territoire.

Au sein de GPSO, cette volonté d'expérimenter est portée à la fois par la démarche de territoire intelligent et par le PCAET.

Du côté de l'Etat, le plan de relance s'engage en faveur de l'innovation et de l'expérimentation, à travers par exemple le soutien aux technologies vertes et innovantes ou encore à travers le soutien à l'innovation économique via le programme d'investissements d'avenir (PIA).

#### ***Traduction de la coopération en actions concrètes***

L'engagement de GPSO s'incarne par des actions en faveur du développement de la filière énergétique de la mobilité, notamment hydrogène, via :

- Le développement expérimental d'une station hydrogène route de Vaugirard. Cette installation permettra d'une part la production sur place d'hydrogène décarboné par électrolyse, d'autre part la distribution de cet hydrogène (usages mobilité). Il s'agira du premier projet de production et de distribution d'hydrogène du territoire et des communautés adjacentes à partir d'une source fiable et pérenne. L'objectif est de mettre rapidement l'hydrogène à la disposition des entreprises et des habitants pour ouvrir la voie au développement d'usages hydrogène à l'échelle locale ;
- L'utilisation de l'hydrogène pour verdir la flotte des véhicules professionnels de GPSO ;
- L'expérimentation de nouveaux modes de desserte, par exemple via la transformation de navettes urbaines en un service de transports à la demande dans certaines villes du territoire. Ce mode de transport pourrait notamment servir à véhiculer et désenclaver les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de la ligne (moins de fréquence de déplacements, plus ciblés sur les besoins des habitants).

Par ailleurs, GPSO se positionne comme un territoire particulièrement innovant et expérimentateur en matière de déchets :

- En matière de déchets alimentaires, GPSO sera un territoire pionnier dans la généralisation du tri à la source et de la collecte de déchets bioalimentaires. L'EPT est d'ores et déjà innovant en la matière, puisqu'une expérimentation est déjà en cours à Marnes-la-Coquette

et Ville d'Avray. Dans le cadre du renouvellement du marché collecte – propreté, l'ensemble du territoire de GPSO sera concerné par le tri à la source et la collecte des biodéchets ;

- GPSO s'est également engagé dans l'expérimentation Cortexia, menée avec Suez. Ainsi, dans le cadre du marché de collecte actuel des directions territoriales Est et Ouest, un dispositif visant à contrôler l'état de propreté de la ville grâce aux bennes équipées de capteurs intelligents permettant de détecter les déchets est expérimenté ;
- L'expérimentation « Clink » est par ailleurs en cours de réflexion. Elle consiste à installer des flashcodes sur les conteneurs de verre pour inciter les habitants à trier leurs déchets. Ce faisant, les habitants gagnent des points réutilisables dans les commerces de proximité, ce qui permet en retour de soutenir le tissu économique local.

Expérimenter peut en outre servir à valoriser la biodiversité du territoire. En ce sens, une réflexion est menée autour du développement de flashcodes positionnés sur les arbres, pour un double emploi : d'une part un meilleur suivi de l'entretien de l'arbre à destination des services techniques, d'autre part la sensibilisation et pédagogie auprès des citoyens.

En interne à l'administration de GPSO, la crise sanitaire a été l'occasion d'expérimenter de nouveaux modes de travail. Ainsi, le large déploiement du télétravail a été permis de lancer l'expérimentation « Coviflex », qui permet de répertorier les bureaux disponibles (pour répartir au mieux les agents de façon à respecter les gestes barrière) et de visualiser quels agents se trouvent sur place ou en télétravail. Les enseignements de cette expérimentation devront être analysés.

La place de l'expérimentation est également importante au niveau des villes de l'EPT. Ainsi, à Boulogne-Billancourt se développe le projet du Port Legrand. Dans la continuité de l'appel à projet lancé par HAROPA visant l'attribution de convention d'occupation temporaire du domaine public, la ville de Boulogne-Billancourt, en collaboration avec le CD92, souhaite ainsi développer une zone tertiaire d'innovation, de sport, de loisir et de commerce et de sensibilisation à la préservation du fleuve. Elle rayonnera sur le territoire de GPSO et sera un modèle d'aménagement des bords de Seine. Ce projet, prévu pour 2024, est d'un budget de 10 millions d'euros.

### **Appui de l'Etat**

Dans le cadre de la relance, l'Etat pourra s'engager pour le développement de l'expérimentation et de l'innovation au sein de GPSO, à travers différents dispositifs :

- L'ADEME pourra soutenir les projets en matière de mobilité bas-carbone et de structuration de la filière hydrogène, notamment via l'appel à projet « écosystème territoriaux hydrogène » ;
- Une aide en ingénierie pourra être apportée par l'Etat sur diverses expérimentations, par exemple pour le développement de flashcodes sur les arbres.

## 2. Faire rayonner le territoire dans le domaine culturel

La future coopération entre GPSO et l'Etat dans le domaine de la culture devra permettre à ce secteur, particulièrement touché durant la crise sanitaire, de rayonner encore davantage. Cela est d'autant plus essentiel que GPSO se caractérise par une densité importante d'établissements artistiques de qualité et de réseaux d'artistes. Le territoire a ainsi pour ambition de devenir l'un des centres culturels majeurs de la métropole francilienne.

Au sein de GPSO, la politique de rayonnement culturel du territoire est incarnée par la démarche en construction « Inventer les conservatoires de demain ». Celle-ci se donne pour objectif de répondre

aux mutations sociales, économiques et numériques de notre société ainsi qu'aux ambitions du territoire « créatif, numérique et durable » autour de 5 axes de travail :

- Valoriser les conservatoires et modifier leur image ;
- Définir de nouvelles pistes d'intervention auprès des publics de proximité ;
- Proposer une organisation territoriale en matière de formation professionnelle ;
- Intégrer les outils numériques dans l'enseignement ;
- Définir les thématiques de formation du personnel pour la mise en œuvre des actions retenues.

Par ailleurs, GPSO a pour ambition de faire de ses établissements culturels un exemple en matière de transition écologique, en inscrivant au sein du PCAET l'ambition d'une gestion exemplaire du patrimoine bâti de GPSO (action 6.2 du PCAET).

De son côté, l'Etat consent également un effort important pour la culture dans son plan de relance, à hauteur de 2 milliards d'euros.

### ***Traduction de la coopération en actions concrètes***

Pour faire de la relance un levier de rayonnement culturel de l'EPT, de grands projets sont en cours de réalisation. Le conservatoire de Ville d'Avray et Chaville est par exemple l'un des axes majeurs du développement culturel de GPSO. La construction d'un auditorium pourra servir à la fois d'outil pédagogique à destination des élèves et, dans le même temps, de salle de diffusion à destination de l'ensemble des habitants du territoire. De nouvelles salles seront construites, concomitamment à l'ouverture de neuf disciplines supplémentaires et de deux classes à horaires aménagés musique (CHAM).

Ce projet, conçu en étroite collaboration avec l'architecte des bâtiments de France (ABF) et la DRAC, se porte à hauteur de 10 millions d'euros mis au service de la musique sur le territoire.

Par ailleurs, le soutien à la culture dans le cadre de la relance s'incarne dans de nombreuses autres actions, parmi lesquelles :

- La rénovation des conservatoires d'Issy-les-Moulineaux (rénovation extérieure) et de Boulogne-Billancourt, en lien avec l'action 6.2 du PCAET de GPSO ;
- Le développement d'outils numériques dans les conservatoires. Leur mise en place, accélérée dans le cadre de la crise sanitaire, pourra être pérennisée pour apporter un levier pédagogique supplémentaire. A titre d'exemple, la création d'un portail sur le site web de GPSO pour faciliter l'accès aux ressources disponibles (enseignement à distance, vidéos en replay, échanges entre élèves/familles et professeurs/établissements, ...) est à l'étude, de même que l'idée de créer des capsules vidéo "raconte-moi ton instrument" ;
- L'ouverture de l'offre culturelle à de nouveaux publics : organisation de représentations sur de nouvelles scènes, développement d'actions en faveur du jeune public, développement de projets intergénérationnels, etc.

Du côté des villes du territoire, le soutien à la culture est également un axe important de la relance. Ainsi, à Boulogne-Billancourt, l'espace Bernard Palissy fait actuellement l'objet de travaux de mise aux normes, d'accessibilité et de rénovation environnementale. Un projet de transformation en

centre des Arts numériques, inspiré pour sa partie exposition par l'Atelier des Lumières, est actuellement à l'étude. La SPL SOA est mandatée pour assurer le pilotage du projet.

### ***Appui de l'Etat***

L'appui de l'Etat en matière culturelle, appelé à s'étoffer au cours des prochains mois via la déclinaison du plan de relance en différents dispositifs, pourra s'incarner par l'appui de l'ABF. Par ailleurs, concernant le projet du conservatoire de Ville d'Avray et Chaville, un appui financier pourra être sollicité dans le cadre de la DSIL.

## Gouvernance et suivi de l'accord

L'État et Grand Paris Seine Ouest assurent conjointement la mise en œuvre du présent contrat. Ils organisent une coopération permanente afin d'assurer le suivi en continu de l'application de ses stipulations et renforcer leur mise en œuvre opérationnelle.

Les projets prévus dans le présent contrat constituent en effet la première étape de la coopération en matière de relance et de transition écologique entre l'État et Grand Paris Seine Ouest. Cette coopération technique et financière devra être développée et actualisée, en fonction de l'évolution des dispositifs du plan France Relance et de l'avancement des projets.

Grand Paris Seine Ouest est associé à la mise en œuvre du plan France Relance et participe au comité régional de suivi et de pilotage qui supervise le déploiement des mesures du plan de relance.

L'État et Grand Paris Seine Ouest conviennent d'organiser une revue périodique de la mise en œuvre des projets inscrits dans le présent contrat. Cette revue se tiendra sur une base annuelle au niveau du Préfet du département des Hauts-de-Seine et du Président de Grand Paris Seine Ouest.

De plus, une instance plénière de suivi, réunissant représentants de Grand Paris Seine Ouest ainsi que des services et opérateurs de l'État, est mise en place. Elle se réunit au moins une fois par an.

L'État et Grand Paris Seine Ouest conviennent de mettre en œuvre des actions de communication qui viseront notamment à faire connaître au public les résultats des projets réalisés dans le cadre du présent accord. Ils veilleront, pour ces actions, à faire figurer leurs logos respectifs, en particulier pour l'État l'identité visuelle du plan France relance.

Fait à Meudon

Le 14 SEP. 2021

Le Préfet des Hauts-de-Seine



Laurent HOTTIAUX

Le Président de l'EPT GPSO



Pierre-Christophe BAGUET

1 4 26 5051



CRTE conclu entre la préfecture des Hauts-de-Seine et GPSO le 14/09/2021

page du CRTE	Volets du Plan de relance	Action typologie générale en cohérence avec chacun des 3 axes du PR, colonne précédente (ex : "aménagement durable" axe 1, "soutien à la culture" axe 3)	Mesure du CRTE (ex : "NOM DE LA COMMUNE / EPT - rénovation du théâtre")	Plan ou dispositif (libellé de l'AAP ou du plan dans lequel s'inscrit l'action, le cas échéant (facultatif))	oui	Communes concernées	Nom du service de l'Etat financeur	(a)	(b)	(c) = (b / a)	non débuté en cours achevé	oui non	AE	CP	Commentaires
					non			Coût total de la mesure CRTE	Soutien financier de l'Etat (AE = CP) (ex : ADEME - 300 k€)	Proportion (%) du financement de l'Etat p/ coût total de la mesure CRTE (TTC)	Avancement de l'action (calendrier : jalons)	cofinancement pluriannuel de l'Etat ? (oui / non)			
5	axe 1 - transition écologique	mobilités durables	BOULOGNE-BILLANCOURT & MEUDON - création d'une ligne de bus (Grand Paris des bus)	Amélioration de la circulation des bus entre Marcel Sembat et place du marché par la création de voies réservées - le prolongement Ile Seguin et Meudon aura lieu après livraison de l'île Seguin  Par ailleurs, il existe un fort enjeu de gestion des eaux de pluie -projet prolongement de la ligne 42 entre la place Marcel Sembat et la place Jules Guesdes à Boulogne-Billancourt (92). Ce sont ces coûts qui sont détaillés dans la suite	oui	Boulogne-Billancourt Meudon	AESN	1 633 428,32 €	56 880,00 €	3%	en cours	non			IB2023 1M pour BB - début des opérations en 2024 pour Meudon
5	axe 1 - transition écologique	mobilités durables	GPSO - développement de pistes cyclables temporaires et subventions VAE	La ligne n'est plus pertinente : Fin du dispositif VAE en nov 2021 (6500 subventions accordées depuis 2019)	oui										
5	axe 1 - transition écologique	mobilités durables	GPSO - travaux de déconnexion des eaux pluviales	Réalisation du programme de travaux inscrits dans le Contrat « Eau, Trame verte et bleue, climat » des Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024	oui	Boulogne-Billancourt Chaville Issy-Les-Moulineaux Sèvres Vanves	AESN					non			
6	axe 3 - cohésion sociale	logements sociaux - réhabilitation / construction	A PRECISER	Question : quelle articulation avec le contrat de relance du logement ?	oui										
7	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire	BOULOGNE-BILLANCOURT - extension du mail de l'avenue du Maréchal Juin	DSIL relance 2021	oui	Boulogne-Billancourt	Préfecture Région IDF	765 000,00 €	255 000,00 €	33%	en cours	oui			Des études ont été réalisées. Le projet ayant été revu pour renforcer sa dimension "aménagement durable", elles doivent être reprises avant l'exécution des travaux.
7	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire	BOULOGNE-BILLANCOURT - travaux de voirie et d'espaces verts sur la rue Darcel (SD)	DSIL 2021	oui	Boulogne-Billancourt	Préfecture Région IDF	601 080,00 €	180 324,00 €	30%	achevé	non			
7	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire	BOULOGNE-BILLANCOURT - création du nouveau jardin public Gallieni-Bellevue	Aucun	oui	Boulogne-Billancourt	Aucun	2 415 138,00 €	- €	0%	achevé	non			Non retenu pour la DSIL 2021
7	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire	VILLE D'AVRAY - travaux d'assainissement de la rue Saint-Cloud (SD)	Aucun	oui	Ville d'Avray	Aucun	2 032 690,00 €	- €		achevé				Non retenu pour la DSIL 2021
7	axe 1 - transition écologique	mobilités durables	MEUDON - voies forestières	Aucun	oui	Meudon	Aucun	847 925,14 €	- €	0%	en cours	non			
7	axe 1 - transition écologique	lutte contre les îlots de chaleur	CHAVILLE - requalification du square des Créneaux	DSIL 2022	oui	Chaville	Préfecture Région IDF	162 000,00 €	108 000,00 €	67%	achevé	oui			
7	axe 1 - transition écologique	lutte contre les îlots de chaleur	CHAVILLE - réaménagement du parc François Mitterrand	DSIL 2022	oui	Chaville	Préfecture Région IDF	324 000,00 €	216 000,00 €	67%	en cours	oui			Les travaux débutent en Janvier 2023
A ajouter	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire	BOULOGNE-BILLANCOURT - Requalification du square Jean Guillon	DSIL 2022	oui	Boulogne-Billancourt	Préfecture Région IDF	460 000,00 €	306 666,00 €	67%	non débuté	oui			Décalage calendrier opérationnel
A ajouter	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire	SEVRES - Rénovation et imperméabilisation des sols rue Riocreux et aménagement de voirie place Brossette (SD)	DSIL 2022	oui	Sèvres	Préfecture Région IDF	484 638,00 €	323 092,00 €	67%	non débuté	oui			
A ajouter	axe 1 - transition écologique	Mise aux normes et sécurisation des équipements publics	BOULOGNE-BILLANCOURT - Réfection de la rue du Belvédère entre la rue du Pavillon et la rue de la Tourelle (SD)	DSIL 2022	oui	Boulogne-Billancourt	Préfecture Région IDF	492 999,60 €	192 501,00 €	39%	en cours	oui			
A ajouter	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire	ISSY-LES-MOULINEAUX - Rénovation de la voirie sentier des Tricots (SD)	DSIL 2022	oui	Issy-les-Moulineaux	Préfecture Région IDF	380 262,00 €	253 508,00 €	67%	achevé	oui			
A ajouter	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire - mobilités durables	BOULOGNE-BILLANCOURT - Aménagement de la sente du Fief	Aucun	oui	Boulogne-Billancourt	Aucun	132 000,00 €	- €	0%	achevé	non			Non retenu pour la DSIL 2022
A ajouter	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire - mobilités durables	MEUDON - Requalification de la rue d'Arthelon	Aucun	oui	Meudon	Aucun	1 010 000,00 €	- €	0%	non débuté	non			Décalage calendrier opérationnel Non retenu pour la DSIL 2022
A ajouter	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire	VANVES - Elaboration et suivi d'un plan guide pour le parc Pic	Aucun	oui	Vanves	Aucun	800 000,00 €	- €	0%	en cours	non			Non retenu pour la DSIL 2022
A ajouter	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire - mise aux normes et sécurisation des équipements publics	SEVRES - Rénovation et aménagement de voirie rue des Fontaines (SD)	Aucun	oui	Sèvres	Aucun	393 587,00 €	- €	0%	en cours	non			Non retenu pour la DSIL 2022
A ajouter	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire	MEUDON - Rénovation de l'éclairage public de 4 sentes (SD)	Aucun	oui	Meudon	Aucun	145 494,00 €	- €	0%	non débuté	non			Non retenu pour la DSIL 2022
A ajouter	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire - mise aux normes et sécurisation des équipements publics - mobilités durables	ISSY-LES-MOULINEAUX - Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et rénovation de la voirie du sentier du chemin de fer (SD)	Aucun	oui	Issy-les-Moulineaux	Aucun	335 242,80 €	- €	0%	en cours	non			Non retenu pour la DSIL 2022
A ajouter	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire - mise aux normes et sécurisation des équipements publics - mobilités durables	VANVES - Réhabilitation des réseaux d'assainissement et rénovation de la voirie de la rue Pruvot (SD)	Aucun	oui	Vanves	Aucun	236 385,60 €	- €	0%	en cours	non			Non retenu pour la DSIL 2022
A ajouter	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire - mobilités durables	ISSY-LES-MOULINEAUX - Requalification du parc des Varennes	Aucun	oui	Issy-les-Moulineaux	AESN	764 400,00 €	97 083,00 €	13%	en cours	non			Non retenu pour la DSIL 2022
A ajouter	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire - mise aux normes et sécurisation des équipements publics - mobilités durables	VANVES & - ISSY-LES-MOULINEAUX - Rénovation des réseaux d'assainissement et de la voirie allée Jean Nicot et allée de l'Université et rénovation de l'assainissement rue Baudouin	Aucun	oui	Vanves & Issy-Les-Moulineaux	AESN	768 000,00 €	110 000,00 €	14%	en cours	non			Non retenu pour la DSIL 2022
A ajouter	axe 1 - transition écologique	mise aux normes et sécurisation des équipements publics	BOULOGNE-BILLANCOURT - Réfection de la rue du Vieux Pont de Sèvres (SD)	Aucun	oui	Boulogne-Billancourt	Aucun	174 000,00 €	- €	0%	en cours	non			Non retenu pour la DSIL 2022
A ajouter	axe 1 - transition écologique	mise aux normes et sécurisation des équipements publics	BOULOGNE-BILLANCOURT - Réfection de la rue de Silly (SD)	Aucun	oui	Boulogne-Billancourt	Aucun	192 000,00 €	- €	0%	en cours	non			Non retenu pour la DSIL 2022
A ajouter	axe 1 - transition écologique	mise aux normes et sécurisation des équipements publics	BOULOGNE-BILLANCOURT - Réfection de la rue Rieux (SD)	Aucun	oui	Boulogne-Billancourt	Aucun	435 000,00 €	- €	0%	en cours	non			Non retenu pour la DSIL 2022
A ajouter	axe 1 - transition écologique	mise aux normes et sécurisation des équipements publics	BOULOGNE-BILLANCOURT - Réfection de la rue Marcel Loyau (SD)	Aucun	oui	Boulogne-Billancourt	Aucun	227 000,40 €	- €	0%	en cours	non			Non retenu pour la DSIL 2022
A ajouter	axe 1 - transition écologique	mise aux normes et sécurisation des équipements publics	BOULOGNE-BILLANCOURT - Rénovation du mail des Provinces (SD)	Aucun	oui	Boulogne-Billancourt	Aucun	153 967,20 €	- €	0%	en cours	non			Non retenu pour la DSIL 2022
A ajouter	axe 1 - transition écologique	mise aux normes et sécurisation des équipements publics	BOULOGNE-BILLANCOURT - Réaménagement de la rue Escudier	Aucun	oui	Boulogne-Billancourt	Aucun	717 409,20 €	- €	0%	en cours	non			Non retenu pour la DSIL 2022
A ajouter	axe 1 - transition écologique	mise aux normes et sécurisation des équipements publics	BOULOGNE-BILLANCOURT - Réfection de la rue Damiens (SD)	Aucun	oui	Boulogne-Billancourt	Aucun	395 000,40 €	- €	0%	non débuté	non			Non retenu pour la DSIL 2022

8	axe 1 - transition écologique	lutte contre les îlots de chaleur	SEVRES - rénovation du square Carrier-Belleuse	volet biodiversité dans le cadre du futur square Carrier-Belleuse	oui	Sèvres	Aucun	5 400 000,00 €	- €	0%	en cours	non		Opération inscrite dans le Contrat « Eau, Trame verte et bleue, climat » des Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 : au titre des travaux de déconnexion des eaux pluviales (aide AESN) pour les squares Carrier Belleuse et Madame Pompadour.
8	axe 1 - transition écologique	lutte contre les îlots de chaleur	ISSY-LES-MOULINEAUX - travaux de rénovation de la voirie de la rue Pierre Poli	DSIL 2021	oui	Boulogne-Billancourt	Préfecture Région IDF	2 029 139,00 €	380 000,00 €	19%	achevé	oui		
8	axe 1 - transition écologique	lutte contre les îlots de chaleur	VANVES - réaménagement du square De Gaulle (le square Mitterrand a été annulé)	Aucun	oui	Vanves	Aucun	192 316,00 €	- €	0%	en cours	non		IB2022 : 129 035 € Opération inscrite dans le Contrat « Eau, Trame verte et bleue, climat » des Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 : au titre des travaux de déconnexion des eaux pluviales (aide AESN) pour les squares De Gaulle et Mitterrand.
8	axe 1 - transition écologique	lutte contre les îlots de chaleur	SEVRES - création d'un jardin public Croix Bosset		oui	Sèvres								Reporté au mandat suivant
8	axe 1 - transition écologique	lutte contre l'artificialisation des sols	SEVRES - réaménagement du square de Verdun (SD)		oui	Sèvres		350 000,00 €	- €	0%	non débuté			Non retenu pour la DSIL 2021
8	axe 1 - transition écologique	gestion vertueuse de l'eau	GPSO - schéma directeur d'assainissement et zonage pluvial	Plan Eau et Climat	oui	GPSO	AESN	1 500 000,00 €	903 844,00 €	60%	en cours	non		
9	axe 3 - cohésion sociale	transition numérique	BOULOGNE-BILLANCOURT - capteurs de décompte des flux de circulation		oui	Boulogne-Billancourt					en cours			stationnement payant : en cours sur 2022-2023 dans le cadre de la DSP stationnement sur Chaville, Issy, Vanves et Sèvres
9	axe 2 - compétitivité	cybersécurité	GPSO - audit de cybersécurité et formation des agents	Parcours Cybersécurité	oui	GPSO	ANSSI		90 000,00 €		en cours	non		
9	axe 2 - compétitivité	vidéo protection	GPSO - déploiement de la vidéo protection	FIPD	oui	Meudon Chaville Ville d'Avray Sèvres Vanves					en cours			Nouveau marché en 2023 - demande de sollicitation du FIPD qui avait été précédemment refusé
10	axe 3 - cohésion sociale	soutien à la culture	GPSO - conservatoires		oui						en cours			
10	axe 3 - cohésion sociale	soutien à la culture	BOULOGNE-BILLANCOURT - Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt		oui	Boulogne-Billancourt					en cours			
12	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire	MEUDON - réhabilitation de la Grande perspective		oui	Meudon					en cours			Dossier vu avec la Préfecture en comité de pilotage le 14 mars dans le cadre de l'aménagement du Centre Technique sur la parcelle Villebon et la délocalisation au préalable de la production horticole de Meudon sur le site du Jardin du Fleuriste
12	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire	BOULOGNE-BILLANCOURT - requalification du site de l'Abreuvoir	Etudes Hydrogéologiques	oui	Boulogne-Billancourt	AESN	15 400 000,00 €	2 061,50 €		en cours			Projet en cours. Prochaine étape passage en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites en juillet 2022
12	axe 1 - transition écologique	aménagement durable du territoire	SEVRES - aménagement cœur de ville	Etudes Hydrogéologiques	oui	Sèvres	AESN	7 200 000,00 €	3 363,50 €		en cours			
13	axe 1 - transition écologique	renovation thermique des bâtiments	GPSO - création d'un guichet unique		oui						achevé			
14 & 27	axe 1 - transition écologique	renovation thermique des bâtiments (autres)	ISSY-LES-MOULINEAUX - rénovation du conservatoire	Aucun	oui	Issy-les-Moulineaux	Aucun	3 450 000,00 €	- €	0%	non débuté	non		2023
A ajouter	axe 1 - transition écologique	transition énergétique	GPSO - schéma de cohérence d'aménagement lumière (SCAL)		oui	GPSO					non débuté			
15	axe 1 - transition écologique	transition énergétique	CHAVILLE - passage en LED	Aucun	oui	Chaville	Aucun	356 000,00 €	- €	0%	non débuté	non		IB 2022 : 187 528 €
15	axe 1 - transition écologique	transition énergétique	MEUDON - passage en LED	Aucun	oui	Meudon	Aucun	1 617 121,00 €	- €	0%	non débuté	non		IB 2022 : 1335 118 €
15	axe 1 - transition écologique	transition énergétique	MARNES-LA-COQUETTE - passage en LED	Aucun	oui	Marnes-La-Coquette	Aucun	420 000,00 €	- €	0%	non débuté			
15	axe 1 - transition écologique	transition énergétique	GPSO - Schéma Directeur des Energies	Aides à la protection de l'environnement	oui	GPSO	ADEME	110 124,00 €	41 142,33 €	37,36%	en cours	non		Dernière phase en cours : définition des axes de recos.
16	axe 1 - transition écologique	mobilités durables	NON PRECISE - réhabilitation du talus SNCF		oui						en cours			
16	axe 1 - transition écologique	mobilités durables	MEUDON - travaux sur le pont du 11 novembre 1918	Aucun	oui	Meudon	Aucun	605 373,53 €	- €	0%	en cours	non		
16	axe 1 - transition écologique	mobilités durables	ISSY-LES-MOULINEAUX - création des axes de vie	Aucun	oui	Issy-les-Moulineaux	Aucun	45 000 000,00 €	- €	0%	non débuté	non		2023
16 & 17	axe 1 - transition écologique	mobilités durables	GPSO - Plan Vélo		oui	GPSO		8 122 800,00 €			en cours			
17	axe 1 - transition écologique	logistique urbaine	BOULOGNE-BILLANCOURT & ISSY-LES-MOULINEAUX - centres de logistique urbaine	Interlud Cerema	oui	Boulogne-Billancourt Issy-les-Moulineaux		1 060 000,00 €			en cours			
8 & 18	axe 1 - transition écologique	gestion vertueuse des déchets	MARNES-LA-COQUETTE - tri et collecte et collecte des déchets alimentaires	Expérimentation de tri des biodéchets dans les cantines scolaires	oui	Marnes-La-Coquette & Ville d'Avray	SYCTOM	27 752,40 €	18 501,60 €	67%	en cours	oui		
8 & 18	axe 1 - transition écologique	gestion vertueuse des déchets	VILLE D'AVRAY - tri et collecte et collecte des déchets alimentaires	Expérimentation de tri des déchets alimentaire sur les établissements scolaires	oui	Marnes-La-Coquette & Ville d'Avray	SYCTOM	30 000,00 €	20 000,00 €	67%	en cours	oui		
18	axe 1 - transition écologique	gestion vertueuse des déchets	GPSO - tri et collecte des déchets alimentaires	Généralisation dans le cadre du nouveau marché	oui	GPSO	ADEME	7 680 174,00 €	2 955 222,00 €		en cours			Déploiement Janvier 2023
19	axe 1 - transition écologique	végétalisation de l'espace public	ISSY-LES-MOULINEAUX - plantation de 10 000 arbres (6 000 arbres)		oui	Issy-les-Moulineaux					en cours			
19	axe 1 - transition écologique	végétalisation	ISSY-LES-MOULINEAUX - développement d'un espace de jardins partagés sur le site du carrefour de Vaugirard		oui	Issy-les-Moulineaux					non débuté			S'inscrit dans le cadre du développement d'une station d'avitaillement hydrogène, dont la construction devrait débuter à horizon 2024
20	axe 1 - transition écologique	protection des forêts	CHAVILLE - MEUDON - aménagement des voies forestières permettant la création de pistes cyclables et la collecte des eaux pluviales		oui	Meudon					en cours	non		route des 2 Etangs à Meudon
25	axe 1 - transition écologique	hydrogène	GPSO - développement d'une station hydrogène décarboné route de Vaugirard		oui						en cours			Construction prévue à horizon 2024
27	axe 3 - cohésion sociale	soutien à la culture	CHAVILLE & VILLE D'AVRAY - construction d'un nouveau conservatoire	Aucun	oui	Ville d'Avray	Aucun	8 500 000,00 €	- €	0%	en cours	non		IB 2022 : 1 008 780 €